



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-373

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2019

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-10-23-004 - Récépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne - BOISBLUCHE Corinne (1 page) Page 3

Préfecture de Police

75-2019-10-25-004 - ARRETE DTPP-2019-1419 PORTANT MODIFICATION D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE - FUNERARIA MARGARIDA & FILHOS, LDA (2 pages) Page 5

75-2019-10-25-006 - ARRETE DTPP-2019-1420 Portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire pour les POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES GENÈVE SA (1 page) Page 8

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-10-23-004

Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne - BOISBLUCHE
Corinne



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 514570043**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 22 janvier 2018.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 14 octobre 2019, par Madame BOISBLUCHE Corinne en qualité de micro-entrepreneur.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme BOISBLUCHE Corinne, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 22 janvier 2018 est situé à l'adresse suivante : 7bis, rue Jean Macé 92150 SURESNES depuis le 8 août 2019.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 23 octobre 2019

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, la Directrice Adjointe


Isabelle CHABBERT

Préfecture de Police

75-2019-10-25-004

**ARRETE DTPP-2019-1419 PORTANT MODIFICATION
D'HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE
- FUNERARIA MARGARIDA & FILHOS, LDA**



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2019- 1419 du 25 octobre 2019
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2018-270 du 13 mars 2018 portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0432 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « FUNERARIA MARGARIDA & FILHOS, LDA » situé Viaduto Engenheiro Guilherme Santos n° 1, 3100-427 Pombal (PORTUGAL) ;
- Vu la demande de modification d'habilitation, formulée le 2 octobre 2019 et complétée en dernier lieu le 18 octobre 2019 par Mme Maria Margarida GAMEIRO DOS SANTOS, co-gérante de l'établissement, suite à l'ajout d'un nouveau fourgon funéraire ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié par les dispositions suivantes :
L'établissement :

FUNERARIA MARGARIDA & FILHOS, LDA
Viaduto Engenheiro Guilherme Santos n° 1
3100-427 Pombal,
PORTUGAL

exploité par Mme Maria Margarida GAMEIRO DOS SANTOS, Mme Raquel Margarida GAMEIRO DOS SANTOS et M. Rodolfo Rui GAMEIRO PEREIRA, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport des corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés n° 62-GT-07 et n° 34-VU-12 1,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture des corbillards,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

Article 2 : Le reste est sans changement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0.06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

Préfecture de Police

75-2019-10-25-006

**ARRETE DTPP-2019-1420 Portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire pour les POMPES
FUNÈBRES GÉNÉRALES GENÈVE SA**



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2019- 1420 du 25 octobre 2019
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2016-688 du 18 juillet 2016 portant renouvellement d'habilitation n° 16-75-0343 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES GENÈVE SA » situé 46, avenue Cardinal-Mermillod, CH 1227 Carouge, Canton de Genève (SUISSE) ;
- Vu la demande de modification d'habilitation, formulée le 8 octobre 2019 par M. Guilhem BEDOÏAN, gérant de l'établissement ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

L'établissement :

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES GENÈVE SA
46, avenue Cardinal-Mermillod
CH 1227, Carouge, Canton de Genève
SUISSE

exploité par M. Guilhem BEDOÏAN est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport des corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés GE 723440, GE 742553, GE 579034, GE 845415,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture des corbillards,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0.06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr